

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle municipale de Tourville, le lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Alain Bois	Sainte-Louise
	Clément Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Était absent :

M.	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies
----	--------------	-------------------------

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8372-07-19 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 10 juin 2019
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Programme d'aménagement durable des forêts : Rapport intérimaire 2018-2019
 - 5.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement numéro 785-19 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
 - 5.3- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement numéro 786-19 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
 - 5.4- Projet «Cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches»
- 6- Développement local et régional
 - 6.1- Étude sur le transport collectif

- 6.2- Programme de partenariat territorial de la Chaudière-Appalaches 2019-2020 : recommandations du jury
 - 6.3- Projet Vigilance
 - 6.3.1- Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019
 - 6.3.2- Partenariat avec la CDC ICI Montmagny-L'Islet 2019-2020
 - 6.4- Aide financière liée à la légalisation du cannabis
 - 6.4.1- Entente avec Action Jeunesse Côte-Sud
 - 6.4.2- Demande d'aide financière de la *Croisée des chemins*
 - 6.5- Demande d'aide du Club Magny-Gym
 - 6.6- Diagnostic visant à identifier et évaluer les besoins et les possibilités de coopération entre les sept municipalités du sud de L'Islet
 - 6.7- Projet «À proximité de nos terres, un Marché du terroir innovant»
 - 6.8- Place aux femmes dans les lieux de décisions et dans les emplois non traditionnels
- 7- Développement économique
 - 7.1- Gala Prestige de la Chambre de commerce de Montmagny
 - 7.2- Radiation d'une créance irrécouvrable
 - 7.3- Cession de rang d'une hypothèque mobilière
 - 7.4- Participation de la MRC de L'Islet au projet «Montmagny-L'Islet embauchent» édition 2019-2020
 - 7.5- Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec
 - 8- Évaluation municipale
 - 8.1- Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation pour les municipalités de Saint-Adalbert et Saint-Marcel
 - 9- Administration
 - 9.1- Rapport financier au 31 mai 2019
 - 9.2- Liste des comptes à accepter au 8 juillet 2019
 - 9.3- Vérification de la MRC pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021
 - 9.4- Autorisation pour la signature des effets bancaires et nomination de l'administrateur principal pour AccèsD Affaires et Transactions express web
 - 10- Demandes d'appui
 - 10.1- Action Jeunesse Côte-Sud : Programme de mesures de rechange pour adultes
 - 10.2- Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches
 - 11- Programme RénoRégion : confirmation de l'enveloppe 2019-2020
 - 12- Matières résiduelles
 - 13- Sécurité incendie
 - 14- Transport collectif
 - 15- Cour municipale
 - 16- Compte rendu des comités
 - 17- Seconde période de questions pour le public
 - 18- Correspondance
 - 19- Autres sujets
 - 20- Prochaine rencontre
 - 21- Levée de la session

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 10 JUIN 2019

8373-07-19 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 10 juin 2019, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Programme d'aménagement durable des forêts : Rapport intérimaire 2018-2019

8374-07-19 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QU' une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un Plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce Plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP accepte de recevoir au cours de l'année 2019-2020 un rapport intérimaire attestant de l'utilisation du total de l'enveloppe budgétaire de l'année 2018-2019 du PADF;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport intérimaire, une fois approuvé et signé par l'ensemble des directeurs généraux des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, permet de recevoir le deuxième versement de l'année 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, M. Patrick Hamelin, à transmettre l'approbation de la MRC de L'Islet sur le Rapport intérimaire 2018-2019 au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

5.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement numéro 785-19 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8375-07-19	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 785-19 modifiant le règlement de zonage numéro 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I;
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier le règlement de zonage numéro 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca (commercial lourd) à même la zone 150 I (industrie à nuisance limitée) afin d'inclure le lot 5 326 680;
	CONSIDÉRANT QUE	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;
	CONSIDÉRANT QUE	suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 785-19 respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)</i> ainsi que les dispositions du document complémentaire;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M ^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 785-19 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)</i> ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.3- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement numéro 786-19 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8376-07-19	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 786-19 modifiant le règlement de zonage numéro 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce lourd (C4)»;
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier le règlement de zonage numéro 705-13 afin de permettre l'usage «service d'ébénisterie et de charpenterie» dans la classe d'usage «Commerce lourd (C4)»;
	CONSIDÉRANT QUE	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 786-19 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Eddy Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 786-19 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.4- Projet «Cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches»

8377-07-19 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lotbinière a été mandatée en tant que gestionnaire du projet triennal régional de Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) au nom de 8 MRC de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de l'appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU' une convention d'aide financière a été signée le 26 mars 2019 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Lotbinière, prévoyant le versement par la ministre d'une aide maximale de 319 168 \$ pour la mise en œuvre du projet triennal de Cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA);

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de convenir des services offerts et obligations de chacune des 8 MRC participantes au projet, soit les MRC des Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, L'Islet, Montmagny, Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche ainsi que Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité de désigner le directeur général, M. Patrick Hamelin, à signer l'entente intermunicipale proposée aux 8 municipalités régionales de comté ayant signifié vouloir participer au projet de Cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA).

6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

6.1- Étude sur le transport collectif

8378-07-19 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Anne Caron et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat de réaliser une étude sur le transport collectif dans la MRC de L'Islet à la firme Vecteur5 au montant de 14 780 \$, plus taxes applicables;
- d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires;
- de puiser cette somme à même le Fonds de développement des territoires.

6.2- Programme de partenariat territorial de la Chaudière-Appalaches 2019-2020 : recommandations du jury

Le directeur général dépose la liste des projets acceptés suite à l'appel de projets 2019-2020.

6.3- Projet Vigilance

6.3.1- Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019

Le directeur général mentionne que le ministère de la Sécurité publique a confirmé une hausse de la subvention de 30 000 \$ à 50 000 \$ pour le déploiement du projet Vigilance pour l'année 2019-2020. La MRC injectera 10 000 \$ du Fonds de développement des territoires dans ce projet.

6.3.2- Partenariat avec la CDC ICI Montmagny-L'Islet 2019-2020

8379-07-19 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu de prendre entente avec la CDC ICI Montmagny-L'Islet pour la mise en œuvre du projet Vigilance et de mandater le directeur général pour signer l'entente.

6.4- Aide financière liée à la légalisation du cannabis

Le directeur général rappelle que la MRC a reçu une aide financière de 43 302 \$ pour réaliser des actions liées à la légalisation du cannabis.

6.4.1- Entente avec Action Jeunesse Côte-Sud

8380-07-19 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu de prendre entente avec Action Jeunesse Côte-Sud pour mettre en œuvre le plan d'action rattaché à l'aide financière liée à la légalisation du cannabis et de mandater le directeur général pour signer l'entente.

6.4.2- Demande d'aide financière de la *Croisée des chemins*

Le directeur général dépose la demande d'aide financière de la *Croisée des chemins*. Il est convenu de mandater le directeur général pour donner suite à la correspondance en indiquant que la MRC ne peut répondre favorablement à la demande exprimée.

6.5- Demande d'aide du Club Magny-Gym

Le directeur général dépose la demande d'aide financière du Club Magny-Gym. Il est convenu de mandater le directeur général pour donner suite à la correspondance en indiquant que la MRC ne peut répondre favorablement à la demande exprimée.

6.6- Diagnostic visant à identifier et évaluer les besoins et les possibilités de coopération entre les sept municipalités du sud de L'Islet

8381-07-19 **ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville désirent présenter un projet de diagnostic visant à identifier et évaluer les besoins et les possibilités de coopération dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Alphonse Saint-Pierre, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité de s'engager à :

- participer au projet diagnostic visant à identifier et évaluer les besoins et les possibilités de coopération;
- assumer une partie des coûts (maximum de 10 559 \$) et que la contribution de la MRC soit puisée à même le Fonds de développement des territoires;
- agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autoriser le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- autoriser le directeur général à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

6.7- Projet «À proximité de nos terres, un Marché du terroir innovant»

8382-07-19

CONSIDÉRANT QUE

le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis sur pied le Programme Proximité (volet 1 : Appui aux initiatives collectives);

CONSIDÉRANT QUE

l'objectif général du Programme est de «rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité répondant aux besoins des consommateurs»;

CONSIDÉRANT QUE

les projets qui se qualifient dans le cadre de ce programme se verront accorder une aide financière pouvant atteindre 70 % du total des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet pour la durée du programme;

CONSIDÉRANT QUE

la demande d'aide financière auprès du MAPAQ est déposée conjointement avec la MRC de Montmagny et Terra Terre Solutions Écologiques;

CONSIDÉRANT QUE

l'estimation budgétaire du projet est de 79 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de Montmagny agira à titre de gestionnaire du projet;

CONSIDÉRANT QUE

le projet répond à des priorités issues du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Islet*, soit l'objectif de faciliter la coordination des activités agricoles et de commercialisation (orientation 3) et l'action associée qui consiste à soutenir les activités de commercialisation, ainsi que l'objectif d'assurer le développement et la diversification des activités agricoles (orientation 5) par une stratégie visant à encourager l'achat local et favorisant la transformation sur le territoire des produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE

le PDZA est un document de planification axé sur l'action, élaboré suite à une réflexion concertée du

milieu et portant sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer le développement durable des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE

le PDZA a pour objectif de favoriser de nouveaux produits agricoles, de nouvelles cultures et de nouveaux types d'élevage, d'accroître le dynamisme des terres en friche, de maintenir le cachet agricole, de favoriser la relève et de mettre en valeur les différentes particularités agricoles du territoire de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité :

- de déposer conjointement avec la MRC de Montmagny et Terra Terre Solutions Écologiques une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du Programme Proximité (volet 1 : Appui aux initiatives collectives), et ce, pour la réalisation du projet «À proximité de nos terres, un Marché du terroir innovant»;
- d'autoriser M^{me} Geneviève Paré, directrice du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet, à signer la demande d'aide financière au nom de la MRC ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution;
- de contribuer pour un montant de 5 000 \$ au projet et que la somme nécessaire soit puisée à même le Fonds de développement des territoires.

6.8- Place aux femmes dans les lieux de décisions et dans les emplois non traditionnels

8383-07-19 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu :

- que la MRC de L'Islet dépose une demande d'aide financière auprès du Secrétariat à la condition féminine du Québec;
- que la contribution de la MRC soit puisée à même le Fonds de développement des territoires;
- qu'elle autorise le directeur au développement économique à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

7- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1- Gala Prestige de la Chambre de commerce de Montmagny

Les membres du conseil conviennent du processus qui sera mené dans la MRC de L'Islet pour désigner l'entreprise de l'année au gala Prestige de la Chambre de commerce de Montmagny.

7.2- Radiation d'une créance irrécouvrable

8384-07-19 **CONSIDÉRANT QUE** le prêt octroyé à NJL Construction inc. n'est assorti d'aucune garantie et que, conséquemment, le dividende reçu est la seule somme récupérable;

CONSIDÉRANT QU' il est requis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation que la MRC fasse annuellement une reddition de compte du FLI (Fonds local d'investissement);

CONSIDÉRANT QU' il est requis que le conseil de la MRC entérine (approuve) la radiation de créance irrécouvrable et que dossier de NJL Construction inc. en est une;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Bois, appuyé par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu d'approuver la radiation de la créance impayée et irrécouvrable de NJL Construction inc. au montant de 2 306,10 \$.

7.3- Cession de rang d'une hypothèque mobilière

8385-07-19 Il est proposé par M^{me} Denise Deschênes, appuyée par M. Benoît Dubé et unanimement résolu que la MRC de L'Islet consente à céder son rang sur la subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux accordée à l'entreprise Quartier A, pour l'installation de gicleurs, en faveur de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet et d'autoriser le directeur général à signer tout document relatif à cette cession de rang sur créances spécifiques.

7.4- Participation de la MRC de L'Islet au projet «Montmagny-L'Islet embauchent» édition 2019-2020

8386-07-19 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu :

- que la MRC de L'Islet soit partenaire avec la MRC de Montmagny dans le projet «Montmagny-L'Islet embauchent» édition 2019-2020;
- de réserver la somme de 5 000 \$ dans le projet;
- de puiser cette somme à même le Fonds de développement des territoires;
- d'autoriser le directeur général à signer tous les documents liés à ce partenariat.

7.5- Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec

8387-07-19 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu d'autoriser le préfet, M. René Laverdière, à signer l'entente de collaboration avec la direction régionale du ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant la mise en œuvre de la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec.

8- ÉVALUATION MUNICIPALE

8.1- Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation pour les municipalités de Saint-Adalbert et Saint-Marcel

8388-07-19 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter le dépôt d'un rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de confection des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Marcel et Saint-Adalbert risquent d'être retardés pour différentes raisons;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas assuré que lesdits rôles pourront être déposés pour le 15 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Fortin, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité :

- que le conseil autorise le prolongement du délai pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Marcel et Saint-Adalbert, et ce, au plus tard le 1^{er} novembre 2019;
- que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

9- ADMINISTRATION

9.1- Rapport financier au 30 juin 2019

La directrice générale adjointe présente le rapport financier au 30 juin 2019. Elle mentionne que les dépenses rejoignent, pour l'essentiel, les prévisions budgétaires.

9.2- Liste des comptes à accepter au 8 juillet 2019

8389-07-19 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 8 juillet 2019, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 353 336,49 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

9.3- Vérification de la MRC pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021

8390-07-19 Il est proposé par M. Alain Bois, appuyé par M. Eddy Morin et unanimement résolu d'octroyer le mandat de vérification de la MRC pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton :

- 2019 : 12 647,25 \$ (taxes incluses)
- 2020 : 12 992,18 \$ (taxes incluses)
- 2021 : 13 337,10 \$ (taxes incluses)

Pour un montant total de 38 976,53 \$ (taxes incluses).

9.4- Autorisation pour la signature des effets bancaires et nomination de l'administrateur principal pour AccèsD Affaires et Transactions express web

8391-07-19 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu :

- que le préfet, M. René Laverdière, le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Patrick Hamelin, et la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, M^{me} Catherine Lauzon, soient les représentants de la Municipalité régionale de comté de L'Islet pour la signature des effets bancaires (les chèques et autres effets bancaires devront être émis sous la signature de deux des personnes autorisées, étant entendu que la signature du préfet devra toujours apparaître);
- que l'administrateur principal pour AccèsD Affaires et Transactions express web soit la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, M^{me} Catherine Lauzon.

10- DEMANDES D'APPUI

10.1- Action Jeunesse Côte-Sud : Programme de mesures de rechange pour adultes

8392-07-19	CONSIDÉRANT	la volonté du ministère de la Justice de déployer le programme de mesures de rechange pour adultes dans toute la province de Québec;
	CONSIDÉRANT QU'	Action Jeunesse Côte-Sud est l'Organisme de Justice alternative du district judiciaire de Montmagny, et ce, depuis 1984;
	CONSIDÉRANT QU'	il s'agit d'une organisation enracinée dans sa communauté, impliquée sur différentes instances de concertation et qui disposent de la structure pour déployer le PMR pour adultes dans le district judiciaire de Montmagny;
	CONSIDÉRANT	l'importance pour la population du district judiciaire d'avoir accès à des services de proximité;
	CONSIDÉRANT QU'	Action Jeunesse Côte-Sud a déjà des ententes avec les divers organismes du district judiciaire de Montmagny afin d'offrir des services dans le milieu de vie de la clientèle visée;
	CONSIDÉRANT	l'enjeu d'optimiser les ressources humaines et financières dans le déploiement des services et ainsi éviter les dédoublements;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M ^{me} Anne Caron, appuyée par M ^{me} Céline Avoine et unanimement résolu de demander une révision du déploiement actuel du PMR pour adultes dans le district judiciaire de Montmagny afin qu'un partenariat soit établi avec l'organisme de justice alternative du territoire, soit Action Jeunesse Côte-Sud.

10.2- Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches

8393-07-19	CONSIDÉRANT	l'importance des retombées économiques de la motoneige pour le territoire de la MRC de L'Islet et pour la région de la Chaudière-Appalaches;
	CONSIDÉRANT QUE	l'Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches s'inquiète de la collaboration et de la volonté de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec de centraliser les demandes d'assistance financière auprès des gouvernements;
	CONSIDÉRANT QUE	la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec a manifesté le souhait de rencontrer les dirigeants de l'Association pour discuter de la situation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet juge que le travail réalisé par l'Association a démontré son efficacité dans ses interventions pour renforcer le produit motoneige sur son territoire et qu'elle est allée chercher de nouvelles enveloppes grâce à son travail;
	CONSIDÉRANT QUE	l'Association a été créée en 2010 à la demande des élus de la Chaudière-Appalaches afin de mettre en place un levier régional concerté permettant le

développement des infrastructures et la cohésion dans la structuration de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu de :

- presser l'Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec de convenir rapidement d'une approche à la satisfaction des deux parties au bénéfice de l'industrie de la moto-neige dans la MRC de L'Islet et dans la Chaudière-Appalaches;
- de rappeler à l'Association et à la Fédération le souhait que se maintienne une structure régionale forte capable de mener ses dossiers et de prioriser les besoins en infrastructures pour la Chaudière-Appalaches.

11- PROGRAMME RÉNORÉGION : CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE 2019-2020

8394-07-19

CONSIDÉRANT QUE

les élus municipaux de la MRC de L'Islet sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE

le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE

la moyenne des sommes engagées au plan provincial pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE

la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT QU'

après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT

l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE

l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE

la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider

équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

CONSIDÉRANT

l'importance du programme RénoRégion pour les municipalités de la Région L'Islet et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'

il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE

la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu :

- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;
- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent.

12- MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

13- SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

14- TRANSPORT COLLECTIF

Aucun sujet.

15- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

16- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Des comptes-rendus sont présentés pour ce qui concerne le comité de sécurité publique et la Table de prévention jeunesse.

17- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise par le public.

18- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

19- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

20- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 9 septembre 2019 à 19 h 30.

21- LEVÉE DE LA SESSION

8395-07-19

Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 heures.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.